

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 138 (1993)
Heft: 10

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sommaire

RMS/Octobre 1993

Quousque tandem...

par le colonel EMG Jean-François Chouet

Editorial

Quousque tandem... 3

Actualité

Loi sur le service civil en consultation 6

L'association de la Revue Militaire Suisse a 25 ans Col EMG Louis Pittet 8

Armée 95

Casques bleus suisses Jean-François Leuba 10

Vers une doctrine d'engagement des formations mécanisées Col Hervé de Weck 14

Armement

Le programme d'armement 1993 20

Sciences militaires

Corrélation des forces et sécurité collective Br Fritz Stoeckli 23

Prospective

Les missiles, une menace? (1) Div Horst Pleiner 30

Armement

Dur FR 1 au FR 2: le tireur d'élite Lt (R) P. Lefort-Lavauzelle 33

Expériences de guerre

Les services spéciaux français en Indochine (2) Philippe Raggi 36

Compte rendu

Nouvel éclairage sur Pilet-Golaz 41

Histoire militaire de la France (tome 3) 43

Revue des revues

Vicky Graf 45

Par deux fois en moins de quatre ans, le Groupe pour une Suisse sans armée a connu la défaite. Moins claire en terme de chiffres et de pourcentage, celle de 1993 aura cependant davantage paru comme une victoire du Conseil fédéral, singulièrement de M. Villiger, que celle de 1989 pourtant plus nette. Avec pour conséquence que le DMF culpabilisé du 1^{er} janvier 1990 a fait place à un état-major sûr de lui dès le 7 juin 1993. A titre accessoire, on aurait tort d'oublier qu'avant le rejet de l'initiative pour une Suisse sans armée, le peuple et les cantons avaient adopté celle pour la protection des marais qui sonnait le glas de la place l'armes de Rotenthurm.

Dès le 7 juin dernier, le Groupe pour une Suisse sans armée faisait clairement savoir à qui voulait l'entendre qu'il poursuivrait son action et que des décisions dans ce sens seraient prises au mois de septembre. Au moment où s'ouvraient ses débats, le Groupe pour une Suisse sans armée avait encore et toujours l'initiative; lorsque les conclusions et décisions de ce cénacle sont connues, le gouvernement, le DMF et, avec eux, tous les partisans de notre armée sont une fois encore acculés à la défense au sens de notre actuelle *Conduite des*

troupes: points d'appui et barrages. De riposte ou de contre-attaque, il n'est pas question.

Qu'attendons-nous?

Depuis qu'en 1986 a abouti le référendum contre la place d'armes de Rotenthurm, nous nous contentons d'attendre, de voir venir et d'essayer de rendre les coups que les milieux antimilitaires de tout poil, complaisamment relayés, portent à notre défense nationale. Dans ce «nous» sont compris aussi bien le Conseil fédéral dans son ensemble que le DMF en particulier, l'ex-Commission de défense militaire ou nos innombrables sociétés en tête desquelles la Société suisse des officiers ou l'Association suisse des sous-officiers. Je n'ai connaissance d'aucune commission ni d'aucun groupe de travail chargé par l'une ou l'autre de ces instances de reprendre l'offensive face au Groupe pour une Suisse sans armée. Voilà pourtant bientôt deux lustres que l'on aurait pu et dû chercher une solution au problème de la rétroactivité des articles constitutionnels, telle que la prévoyait l'initiative «40 places d'armes ça suffit». Nombre de distingués parlementaires ont gravement évoqué la question lors de la campagne du printemps der-